

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Prêt d'honneur : qui peut en bénéficier ?



Pour créer ou reprendre une entreprise, il n'est pas toujours facile d'obtenir les financements nécessaires, même lorsque l'on a construit un projet pertinent. C'est à cette problématique que répondent les prêts d'honneur. Ils visent à encourager l'entrepreneuriat et la création d'emploi, en apportant une aide aux porteurs de projet.

« Il s'agit de prêts personnels, donc attribués à des personnes physiques, par des associations ou des fondations d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise et ce, sans intérêts, ni garantie », explique Michel Gouriten, expert-comptable du cabinet Sofico, membre de France Défi, et également président du réseau Entreprendre du Finistère.

Prêt d'honneur : un gain de crédibilité pour le porteur de projet

Grand avantage de ces prêts d'honneur : ils facilitent le décrochage d'un financement bancaire. « Ils apportent un élément financier important puisqu'ils sont assimilés par les banques à de l'apport personnel et crédibilisent le projet », souligne l'expert-comptable. Selon Initiative France, pour 1 € de prêt d'honneur, les banques accordent ainsi en moyenne 7,3 € de financement complémentaire. Les montants des prêts d'honneur varient selon les structures et les projets soutenus. « Ils atteignent en général entre 15 000 € et 45 000 € », constate Michel Gouriten.

Des réseaux pour accompagner

L'autre intérêt du prêt d'honneur est qu'il se double en général d'un accompagnement du porteur de projet. Au sein du réseau Entreprendre, un chef d'entreprise en activité accompagne ainsi le créateur pendant deux ans, généralement par le biais d'un rendez-vous mensuel.

Initiative France, le réseau Entreprendre mais aussi l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) font partie des structures proposant des prêts d'honneur. Toutes ne ciblent pas exactement le même type de projet. L'Adie, qui distribue également des microcrédits, s'adresse par exemple aux personnes en précarité n'ayant pas accès au financement bancaire tandis que le réseau Entreprendre cherche à soutenir les projets permettant de créer ou maintenir six à huit emplois. Certaines structures proposent également des prêts d'honneur pour les chefs d'entreprise portant des projets de croissance.

Un accès assez large

Ces dispositifs demeurent cependant très ouverts et les bénéficiaires potentiels nombreux. « Il n'y a par exemple pas de limite d'âge. J'ai accompagné des jeunes de 23 ans comme des plus de 50 ans, nous avons aussi de plus en plus de femmes », raconte l'expert-comptable.

Les projets suivent un processus de sélection intégrant plusieurs échanges avec des chefs d'entreprise expérimentés. Le but ? Vérifier la cohérence et challenger le projet afin d'amener l'entrepreneur à l'améliorer. « Il n'est donc globalement pas très compliqué d'obtenir un prêt d'honneur. La principale difficulté est de bien mûrir le projet et de l'adapter au marché visé », explique Michel Gouriten.

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi
lundi 9 juillet 2018 10h10

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr